

07 juillet 2010
N. REF. : 2010-180/NM/GB/SB
DIRECTION TOURISME ET ANIMATION
Tél : 04 42 44 31 28
Fax : 04 42 80 49 99
Courriel : dta@ville-martigues.fr

Affaire suivie par : Nadine MEGEL

CONSEIL PORTUAIRE
Compte-rendu de la séance du 18 juin 2010

La séance du Conseil Portuaire s'est tenue le vendredi 18 juin 2010 à 18 h 00 en salle Boze de la Maison du Tourisme, en présence de :

- Monsieur BREST Antonin, Adjoint de quartier La Couronne – Carro délégué à la pêche, aux ports de plaisance et à l'aménagement du littoral communal,
- Monsieur Gaby CHARROUX, représentant titulaire du Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur GIRARD Jean-Pierre, représentant Comité Local des Usagers Permanents des ports,
- Monsieur BERREBHA Abed, représentant le Comité Local des Usagers Permanents des ports,
- Monsieur CHABLE Bernard, représentant suppléant des services nautiques, construction, réparation et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance.
- Monsieur CASTE Pierre, représentant les services nautiques, construction, réparation et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance,
- Monsieur GONTERO Jérôme, représentant du personnel du gestionnaire des ports (S.E.M.O.V.I.M.),
- Monsieur LEFEVRE Dominique, représentant du gestionnaire des Ports (S.E.M.O.V.I.M.),

- Madame MEGEL Nadine, représentant du personnel communal chargée des ports.

Etaients excusés :

- Monsieur FERRATO Gérard, représentant Comité Local des Usagers Permanents des ports,
- Monsieur GROS Christian, représentant la C.C.I.M.P.

Ne prenant pas part au vote :

- Monsieur BARTHE Gilles, représentant suppléant du personnel communal chargé des ports, présent à titre de secrétaire de la commission,
- Monsieur MARANINCHI Alain, représentant suppléant du personnel du gestionnaire des ports (S.E.M.O.V.I.M.),

Question à l'ordre du jour :

**Gestion des ports de plaisance
Rapport de délégation de service public – Année 2009**

Il est fait une présentation du rapport de délégation de service public pour la gestion des ports de plaisance de Ferrières et de l'île pour l'année 2009.

« Par délibération n°03-339 du 19 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé une convention entre la Ville de Martigues et la S.E.M.O.V.I.M. pour la gestion des ports de plaisance de Ferrières et de l'île pour une durée de 10 ans.

Conformément à l'article 15 de la dite convention, la S.E.M.O.V.I.M. a remis à la Ville le rapport de gestion pour l'année 2009.

D'une capacité de 594 places, toutes occupées à l'année, ces ports ont accueilli en 2009, 290 passagers (dont 243 à Ferrières).

Un problème est toutefois récurrent, il s'agit de l'absence de sanitaires et de douches sur le site même du port (principalement à Ferrières).

La gestion des ports de plaisance de Ferrières et de l'Île, laisse apparaître pour cette année, une marge nette de 102 611 €, soit une augmentation de 14,58 % avec un total des produits de 563 170 € et des coûts de fonctionnement de 460 559 €.

Avis favorable du conseil portuaire pour le rapport de délégation de service public pour la gestion des ports de plaisance pour l'année 2009.

L'Adjoint de quartier La Couronne –
Carro délégué à la pêche, aux ports de
plaisance et à l'aménagement du
littoral communal

A. BREST